

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

La Roche-sur-Yon, le vendredi 30 juin 2023

54, rue René Goscinny
85821 La Roche-sur-yon
Tel : 02-51-47-47-47

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 27 JUIN 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

1 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Conformément à la délibération du 9 juillet 2019, La Roche-sur-Yon Agglomération a conclu une convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques, pour une durée maximale de 2 ans (2022-2023). Cette expérimentation a entraîné l'adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2021.

A l'issue de cette phase expérimentale, le CFU deviendra, en 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux. Il est donc proposé au Conseil de délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

QUESTION ADOPTÉE PAR,

35 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary.

2 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver l'affectation des résultats 2022 pour le budget principal et les budgets annexes.

QUESTION ADOPTÉE PAR,

37 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary.

3 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - ANNÉE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

La décision modificative n°1 de 2023, correspondant au budget supplémentaire 2023, a pour objet :

- La reprise des résultats de l'exercice 2022 conformément à la délibération d'affectation des résultats,
- L'inscription en reports de crédits des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte administratif 2022,
- L'inscription de crédits pour des ajustements en recettes et dépenses.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'approuver ces opérations.

QUESTION ADOPTÉE PAR,

37 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary.

4 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON - NOUVEL HÔTEL DE VILLE ET D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de La Roche-sur-Yon un fonds de concours de 3 000 000,00 € au titre de son enveloppe de base pour la construction du nouvel hôtel de Ville et d'Agglomération.

**QUESTION ADOPTÉE PAR,
38 voix POUR**

5 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

5 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON - AMÉNAGEMENTS DU JARDIN DE LA MAIRIE ET DE LA RUE LA FAYETTE

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de La Roche-sur-Yon un fonds de concours pour un montant de 223 299,00 €, au titre des enveloppes de base et additionnelle, pour les aménagements du jardin de la mairie et de la rue La Fayette (58 289,00 € enveloppe de base et 165 010,00 € enveloppe additionnelle).

**QUESTION ADOPTÉE PAR,
38 voix POUR**

5 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

6 CONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE PATINOIRE- EXONÉRATION PARTIELLE DE PÉNALITÉS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'approuver l'exonération partielle de pénalités pour le marché A18-002 - Lot n° 02 - Désamiantage, déplombage, déconstruction et gros-œuvre - titulaire ETPO.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7 PRESTATIONS DE SIGNALISATION HORIZONTALE - AVENANT 1 À LA CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Pour répondre aux besoins de fourniture et de pose de produits de signalisation horizontale, La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, les communes de Mouilleron-le-Captif, la Ferrière et Venansault ont constitué en 2019 un groupement de commandes permanent.

La coordination de ce groupement de commandes est assurée par La Roche-sur-Yon Agglomération.

A l'issue d'une première consultation par appel d'offres ouvert européen, l'accord-cadre conclu arrive à échéance le 27 novembre 2023.

Pour le renouvellement du marché, après analyse de la nature et l'étendue des besoins pour l'ensemble des membres du groupement, les prestations d'effacement, de pré-marquage, de marquages et de pose de signalisation thermocollé ne sont plus nécessaires. Par ailleurs, il est proposé de prendre acte de la modification de la composition du groupement.

Ainsi, l'avenant 1 à la convention constitutive du groupement de commandes a pour objet de supprimer les prestations précitées et de modifier l'objet et l'article 1 de la convention.

Le futur marché portera donc uniquement sur la fourniture de produits de signalisation horizontale (produits de marquage routiers). Il est proposé au Conseil d'approuver ces dispositions.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au conseil d'approuver la signature des avenants aux marchés suivants :

- Accord-cadre pour les travaux d'assainissement eaux usées et eau pluviale
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes de La Roche-sur-Yon Agglomération
- Acquisition de produits d'hygiène et d'entretien (Lot n° 2)
- Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (Lot n° 6)
- Concession publique d'aménagement du lotissement L'Horbetoux

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Manuel Guibert, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Pierre Lefebvre, Monsieur Bernard Quenault, Madame Frédérique Pépin, Madame Florence Lemaire.

9 GESTION DU TRANSFERT DES PERSONNELS VERS LE CIAS - CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Dans le cadre du projet de transfert de la compétence « Gériatrie », et en conséquence, des personnels des établissements d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) au CIAS de l'agglomération au 1er janvier 2024, il convient de prévoir les conditions juridiques, techniques et financières de transferts des données détenues par le Centre de Gestion à la Direction des Ressources Humaines et au service Prévention et santé au

travail de La Roche-sur-Yon Agglomération. Ces données concernent : la gestion des carrières, la paie et la médecine du travail.

Il est proposé au conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

10 GESTION DU TRANSFERT DES PERSONNELS VERS LE CIAS - CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Dans le cadre du projet de transfert de la compétence « Gériatologie », et en conséquence, des personnels des établissements d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) au CIAS de l'agglomération au 1er janvier 2024, il convient de prévoir les conditions juridiques, techniques et financières de transferts des données détenues par la commune de Mouilleron-le-captif à la Direction des Ressources Humaines et au service Prévention et santé au travail de La Roche-sur-Yon Agglomération. Ces données concernent : la paie et la maladie.

Il est proposé au conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

11 INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES POUR LES AGENTS DE L'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

L'instauration du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale a pour objectif d'encourager les agents à recourir davantage aux modes de transport durables pour les trajets domicile-travail.

Les agents se déplaçant en vélo, VAE, EDP, co-voiturage et auto partage, peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, au titre du « forfait mobilités durables ».

Il est proposé au Conseil d'approuver la mise en place de ce dispositif.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 ADHÉSION DE L'AGGLOMÉRATION À L'ASSOCIATION AFOMETRA - FORMATION EN SANTÉ AU TRAVAIL

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

L'association AFOMETRA - Formation en santé au travail - dispense des formations aux personnels des collectivités. Il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion à cette association.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 SAEML ORYON - SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Par délibération du 9 février 2023, le Conseil communautaire a voté l'augmentation du capital de la SAEML ORYON. Il est demandé d'entériner l'augmentation pour un montant d'un million deux cent mille euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur Nicolas Héлары.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Manuel Guibert, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Pierre Lefebvre, Monsieur Bernard Quenault, Madame Frédérique Pépin, Madame Florence Lemaire.

14 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ORACE - ÉVÉNEMENT ORACE ÉNERGIE TOUR 2023

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

L'association ORACE organise un forum relatif à l'efficacité énergétique en entreprise en juin 2023. À ce titre, elle sollicite La Roche-sur-Yon Agglomération en qualité de partenaire de cet événement. Il est donc proposé au Bureau d'attribuer une subvention à caractère exceptionnel de 4 000 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Madame Françoise Raynaud.

15 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION L'OUTIL EN MAIN

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Afin d'accompagner l'association " L'outil en main de NESMY " dans le lancement de son action d'initiation des enfants aux métiers manuels sur le territoire de l'Agglomération, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 6000 €. Cette subvention permettra à l'association d'équiper les ateliers.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 RENFORCEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE (DECI) ZA LES AJONCS - TRANCHE 1

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La zone d'activité des Ajoncs située sur les territoires des communes de La Ferrière et La Roche-sur-Yon abrite deux équipements majeurs pour le développement du territoire, à savoir l'aéroport des Ajoncs ainsi que le site ex S20, racheté par un investisseur afin de lui redonner un nouveau souffle avec le projet OXYGENE. La question de la défense incendie se pose avec l'évolution du site et le constat d'un déficit de débit.

Les travaux projetés consistent à réaliser un bouclage « Nord et Sud » en canalisation structurante pour assurer la pérennité du dispositif sécurité incendie sur ce secteur. Pour ces travaux, Vendée Eau agira en tant que maître d'ouvrage et La Roche sur Agglomération remboursera l'intégralité du coût des travaux selon les modalités financières fixées dans la convention. IL est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Jacques Besseau.

17 CONVENTION DE GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE POUR LA PÉRIODE 2023-2027

Rapporteur : Madame Alexandra Gaboriau

Le Conseil Départemental de la Vendée est propriétaire de plusieurs Espaces Naturels Sensibles sur le périmètre de La Roche-sur-Yon Agglomération :

- le site de Piquet d'une surface de 31,42 hectares situé sur les communes de Rives de l'Yon et du Tablier depuis Boutet jusqu'au Vigneau ;
- le site de Basse Lardière d'une surface de 12 hectares situé sur la ville de La Roche-sur-Yon entre Basse Lardière et Moulin Grimaud.

Depuis plusieurs années, le département de la Vendée a confié à La Roche-sur-Yon Agglomération l'entretien et la gestion de ces sites.

Il est proposé au Conseil d'approuver le renouvellement de cette convention pour une période de 5 ans.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Madame Anne Aubin-Sicard.

18 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La Roche-sur-Yon Agglomération est membre du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay au titre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Les évolutions statutaires du Syndicat Mixte doivent être présentées à l'assemblée délibérante de chaque membre.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'adopter les modifications statutaires du Syndicat Mixte.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE GRAND LIEU

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le Comité syndical du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire (SAH), réuni le 7 mars 2023, a voté la dissolution du SAH à la date du 30 juin 2023.

Actant cette dissolution, le syndicat mixte du bassin versant de Grand-Lieu (SMBV-GL), a voté l'évolution de ses

statuts afin notamment de permettre aux EPCI membres du SAH de transférer au SMBV-GL les compétences qui étaient exercées par le syndicat dissous, et d'étendre son périmètre à la Communauté d'Agglomération Pornic Agglomération Pays de Retz et à la Communauté de Communes Sud Estuaire par adhésion.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation territoriale, il est proposé au Conseil de faire évoluer les statuts du SBVGL.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20 ADHÉSION AU RÉSEAU ÉNERGIES CITOYENNES DES PAYS DE LOIRE "RÉCIT" ET ACCOMPAGNEMENT PAR L'ASSOCIATION ELISE

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La Roche-sur-Yon Agglomération a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 29 septembre 2022. Le programme d'actions du PCAET 2022-2028 comprend notamment une fiche action intitulée « faire évoluer la prise de conscience à l'accompagnement des initiatives citoyennes » et qui se décline en plusieurs axes et notamment "adhérer au réseau Energie citoyenne des Pays de Loire (RECIT) et à l'association nationale Energie Partagée".

RECIT s'appuie en Vendée sur l'association Elise pour le pilotage et l'animation de l'accompagnement des acteurs du territoire dans l'émergence de projets d'énergie renouvelable citoyens partagés.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion à RECIT et à l'association nationale Energie Partagée, avec un accompagnement de l'association Elise à l'échelle du territoire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Guy Batiot.

21 ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF AU CONTROLE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La Roche-sur-Yon Agglomération dispose de la compétence assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire. Elle assure la création, la réhabilitation et la gestion des réseaux d'assainissement et la construction, l'extension et la gestion des unités de traitement des eaux usées et des bassins de rétention.

Les communes de l'agglomération ont en charge la maîtrise d'ouvrage des réseaux et équipements d'eaux usées et eaux pluviales pour leurs équipements situés sur parcelles privées. Ces contrôles sont utilisés essentiellement dans le cadre de l'entretien, de la préparation et la réception de travaux sur les réseaux d'assainissement, mais ils ne se substituent pas aux contrôles prévus par les exploitants pour la gestion des réseaux d'assainissement des eaux usées.

Un groupement de commande permanent avait été constitué en 2014 afin de disposer d'un marché à bons de commande pour la réalisation de prestations de contrôles sur réseaux pour les infrastructures eaux usées et eaux pluviales de l'ensemble des 13 communes de La Roche-sur-Yon Agglomération ainsi que pour les équipements des communes membres à ce jour : Aubigny-Les Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, Dompierre-sur-Yon, Nesmy, La Roche-sur-Yon, Rives-de-l'Yon, Thorigny et Venansault. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes permanent.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois, soit pour une durée de 4 ans maximum.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette procédure.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Jacques Besseau.

22 BAIL EMPHYTÉOTIQUE CONSENTI PAR LES CONSORTS CHAPELLE AU PROFIT DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION POUR LA MISE À DISPOSITION DE FONCIER NU - NESMY

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, La Roche-sur-Yon Agglomération a engagé des négociations avec les propriétaires des bords des cours d'eau afin de se porter acquéreur des emprises foncières nécessaires à leur entretien et mise en valeur. Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la prise à bail emphytéotique auprès des Consorts CHAPELLE, propriétaires des parcelles cadastrées section C numéros 20, 28, 38, 43, 44, 45, 46 et 907 à Nesmy.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 CONVENTION COMPLÉMENTAIRE DE PARTENARIAT EN QUALITÉ DE MEMBRE ADHÉRENT DU CREHA OUEST POUR LE SUIVI DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE 2023-2024 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Il est proposé de permettre à La Roche-Sur-Yon Agglomération d'être membre adhérent du CREHA OUEST afin d'avoir accès, ainsi que les communes du territoire, à plus de données sur le logement locatif social.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24 PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY - AVIS

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Il est proposé au Conseil communautaire d'émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifiée de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25 ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'attribution de 2 fonds de concours modes de déplacements doux en faveur de la commune de La Roche-sur-Yon pour la réalisation de 2 projets :

- requalification de la rue Roger Salengro (phase 2) ;
- création d'une piste cyclable rue Gaston Ramon (phase 2).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE VOYAGEURS - AVENANT N°7

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la signature de l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public de transport public urbain de voyageurs.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

27 GESTION ET EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Le Conseil d'Agglomération a décidé de recourir à une délégation de service public comme mode de gestion et d'exploitation du réseau de transports publics urbains sur le territoire communautaire.

Il est proposé au Conseil d'approuver le choix du délégataire et d'approuver les termes du contrat de délégation de service public à intervenir.

**QUESTION ADOPTEE PAR,
37 voix POUR**

5 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

1 ABSTENTION(S) : Madame Marie-Claude Moreau.

28 AUGMENTATION DU TAUX DU VERSEMENT MOBILITÉ

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Il est proposé au Conseil de faire évoluer le taux du versement mobilité à compter du 1er janvier 2024.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29 CONVENTION RELATIVE À LA TARIFICATION TUTTI COMBINÉ IMPULSYON

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

La Région des Pays de la Loire et La Roche-sur-Yon Agglomération ont décidé de proposer une offre tarifaire intermodale permettant de voyager à un prix attractif avec un seul titre combiné dénommé « tutti combiné ». Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention à intervenir et d'autoriser sa signature.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Nicolas Héлары.

30 ATTRIBUTION DE L'AIDE AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution d'une aide financière aux familles dans le cadre de l'aide au transport scolaire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028 - COMMUNES SRU DÉFICITAIRES - ÉLABORATION D'UN CONTRAT DE MIXITÉ SOCIALE 2023-2025

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Le décret du 28 avril 2023, dit "20-25" fixe pour les communes de La Roche-sur-Yon Agglomération soumises au dispositif SRU un objectif de logement social de 25% de son parc de logement (contre 20% précédemment).

La programmation ambitieuse inscrite dans le PLH 2023-2028, actuellement soumis à l'avis de l'Etat, ne permet pas de couvrir les objectifs de rattrapage par période triennale (33%). Afin de mettre en œuvre tous les moyens nécessaire à l'attente des objectifs SRU, il est proposé la signature d'un contrat de mixité sociale unique, avec l'ensemble des communes déficitaires et permettant notamment d'adapter les conditions du rattrapage.

QUESTION ADOPTEE PAR,

38 voix POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

32 AFFECTATION DES PRÉLÈVEMENTS SRU - SUBVENTION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-YON POUR LA MOBILISATION DE FONCIER EN FAVEUR DE LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

La commune de Dompierre-sur-Yon, a acquis en mars 2022, plusieurs parcelles dans le secteur du Prieuré, auprès de l'Établissement Public Foncier, pour un montant de 261 824 € afin d'y réaliser un programme de 12 logements locatifs sociaux. L'opération nécessite d'importants travaux de démolitions et de désamiantage.

Compte-tenu du bilan financier, la commune de Dompierre-sur-Yon sollicite auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération, la réaffectation des montants prélevés au titre de SRU, pour un montant de 113 680 €.

Aussi, il est proposé d'accorder une subvention de 113 680 €, correspondant aux montants issus des prélèvements SRU 2020-2022, au profit de la commune de Dompierre-sur-Yon pour la réalisation d'un programme de 12 logements locatifs sociaux.

QUESTION ADOPTÉE PAR,

38 voix POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

33 AFFECTATION DES PRÉLÈVEMENTS SRU - SUBVENTION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF POUR LA MOBILISATION DE FONCIER EN FAVEUR DE LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

La commune de Mouilleron-le-Captif a préempté une maison en cœur de bourg à hauteur de 143 306.33 € dans l'objectif de réaliser 4 à 6 logements locatifs sociaux. Sur un autre projet, situé dans un délaissé d'espace vert au cœur du lotissement de la rue du Lorient, la commune finance à hauteur de 42 000 € le déplacement des réseaux permettant ainsi la construction de 3 logements locatifs sociaux. La commune de Mouilleron-le-Captif sollicite auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération, la réaffectation des montants prélevés au titre de SRU, pour un montant de 170 810 €.

Aussi, il est proposé d'accorder une subvention de 170 810 €, correspondant aux montants issus des prélèvements SRU 2020-2022, au profit de la commune de Mouilleron-le-Captif pour la réalisation d'un programme de 7 à 9 logements locatifs sociaux.

QUESTION ADOPTÉE PAR,

38 voix POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

34 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LE GRAND R POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL "ROULEZ JEUNESSE!" SUR LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

L'association Le Grand R organise depuis deux ans un festival en direction de la jeunesse, sur le territoire de l'Agglomération, qui bénéficie du soutien de la collectivité. L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 5000 € pour l'aider à financer l'embauche de contractuels pour assurer la coordination et la régie générale du festival. Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution de cette subvention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

35 ADHÉSION AU DISPOSITIF PASS CULTURE À DESTINATION DES JEUNES

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

Le pass culture est né de la volonté gouvernementale de mettre à disposition des jeunes un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et de diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires. Il est proposé au Conseil d'adhérer à ce dispositif et de signer la convention de partenariat avec la SAS Pass Culture, chargée de la gestion de ce dispositif.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.